

Notre rédactrice en Bulgarie

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 451

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261923>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Rien de tel pour le bonheur que d'échanger ses préoccupations contre des occupations.

C. WAGNER.

<p>DIRECTION ET RÉDACTION M^{me} Emilie GOURD, 17, rue Töpfer</p> <p>ADMINISTRATION M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest Compte de chèques postaux 1.943 Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p>	<p>ABONNEMENTS SUISSE Fr. 5.— ÉTRANGER 8.— Le numéro 0.25</p> <p>ANNONCES La ligne ou son espace : 40 centimes Réductions p. annonces répétées</p> <p>Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est offert des abonnements à 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.</p>
--	---	---

AVIS AUX ABONNÉS. — Le prochain numéro de notre journal, qui devait paraître à la date du 18 mai, sera retardé de 8 jours afin de pouvoir publier des récents d'Istanbul et du Congrès. En conséquence, il ne paraîtra que le 25 mai.

Notre rédactrice en Bulgarie

Sous les auspices du Conseil national des Femmes bulgares, M^{lle} Emilie Gourd, de Genève, en route pour le XII^{ème} Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes, à Istanbul, a fait à Sofia, devant un auditoire où se trouvaient nombre d'anciennes étudiantes de nos Universités romandes, une conférence sur la collaboration des femmes à la Société des Nations.

Soutiens de famille

Nous ne le savons que trop: le travail des femmes est attaqué sur toute la ligne, parce qu'en des temps de grand chômage comme ceux que nous traversons, on s'en prend d'abord aux plus faibles, d'après ce beau principe: «Ote-toi de là que je m'y mette!»
Les raisons les plus variées sont invoquées à l'appui de cette attitude, et l'une des plus fréquentes, c'est que l'homme, en sa qualité de père de famille (on oublie sciemment les célibataires), a les premiers droits à un travail rémunéré, alors que la femme n'a qu'à penser à elle-même, ou, tout au plus, à contribuer aux dépenses du ménage paternel, si elle n'a pas le sien propre (oubli volontaire de celles qui sont seules à entretenir toute la famille). Bref, on admet comme allant de soi que l'homme a toujours à sa charge une famille, tandis que la célibataire et la femme mariée n'ont à songer qu'à elles-mêmes. Nous ne cessons de rappeler à ce propos celles qui ont un urgent besoin de leur gain pour aider des membres de leur famille; on nous répond «qu'elles forment une exception...»
A de tels adversaires, le seul argument qui vaille, ce sont les données statistiques prouvant combien est nécessaire le salaire des femmes; malheureusement, ces données manquent encore

La collecte du 1^{er} août en faveur de l'éducation ménagère

Le 1^{er} avril a siégé à Berne le Comité suisse de la fête nationale. Avant de fixer le but et la collecte de 1936 et les préparatifs de la collecte de cette année, il a accepté le rapport et les comptes de l'exercice 1934, qui nous intéressent particulièrement, puisque les fonds recueillis serviront à l'éducation ménagère des jeunes filles suisses et qu'ils seront gérés en majeure partie par des femmes, par des Sociétés féminines. Le président, M. Ed. Scherrer, de Saint-Gall, a rendu un hommage reconnaissant au Secrétariat suisse pour le service ménager, qui lui a facilité une tâche très lourde, car il était difficile de voir clair dans les innombrables organisations s'occupant de la question qui avaient demandé des subventions. La répartition des fonds a été décidée d'accord avec l'Office fédéral du travail et avec le Comité des organisations s'intéressant au travail ménager. Grâce à ces deux instances, il a été possible de trouver un mode de répartition qui réponde aux besoins les plus urgents et garantisse un maximum d'équité, en tenant compte d'une part du nombre des habitants féminins, d'autre part de leur capacité financière.
En premier lieu, l'argent du 1^{er} août devra servir à la formation et à l'éducation ménagères en général, ensuite à l'apprentissage ménager et à l'amélioration du service domestique. Ce sont des Comités cantonaux, formés par les organisations s'intéressant à ces questions, qui recevront l'argent et examineront les demandes de subvention à la lumière de directives établies.
La somme totale à répartir est de 357.000 fr. 30.000 fr. sont versés au Comité des organisations s'intéressant au service ménager. 7000 fr. demeurent en réserve pour des besoins qui pourraient s'imposer dans la suite. Les 320.000 fr. restants sont répartis entre les Comités cantonaux

de la façon suivante: 50 % d'après la population féminine, 25 % en raison inverse des subventions que la Confédération verse aux écoles et aux cours ménagers, 15 % d'après les effets de la crise sur les femmes qui gagnent leur vie, enfin 10 % sont alloués aux cantons montagnards.
Ce calcul donne les résultats suivants: Zurich, 38.853 fr.; Berne, 50.112 fr.; Lucerne, 11.411 fr.; Uri, 2956 fr.; Schwyz, 6931 fr.; Obwald, 1.704 francs; Nidwald, 1.393 fr.; Glaris, 3.618 fr.; Zoug, 2.424 fr.; Fribourg, 8.317 fr.; Soleure, 9.646 fr.; Bâle-Ville, 10.550 fr.; Bâle-Campagne, 5.983 fr.; Schaffhouse, 2.590 fr.; Appenzel Rh.-Int., 13.119 fr.; Appenzel Rh.-Ext., 2.357 fr.; Saint-Gall, 28.544 fr.; Grisons, 12.248 fr.; Argovie, 19.352 fr.; Thurgovie, 8.199 fr.; Tessin, 19.534 fr.; Vaud, 19.805 fr.; Valais, 11.388 fr.; Neuchâtel, 15.599 fr.; Genève, 13.367 fr.
Il nous semble que les Sociétés féminines ont tout lieu d'approuver ce plan, ainsi que les directives pour l'emploi des fonds. De cette façon, la répartition se fait sur terrain neutre, elle repose sur des faits précis et tient compte des facteurs essentiels. Elle représente en outre une action fédéraliste, ce qui nous plaît particulièrement, car nous savons combien divers sont les besoins d'un canton à l'autre. Ce ne sera pas le Pérou; la manne sera vite épuisée, elle est loin de pouvoir combler les vides, mais elle rendra service pour peu qu'il se trouve assez de femmes capables et désireuses de collaborer dans les Comités cantonaux, pour peu qu'elles s'unissent au service de la cause à laquelle était destinée la collecte nationale, qu'elles mettent de côté toute idée de prestige, et qu'elles aillent droit au but. Nous sommes persuadées qu'en acceptant l'argent tel qu'il leur a été remis, et en remplissant les conditions requises, elles le feront fructifier pour le plus grand bien de la jeunesse et de notre économie nationale.

A. DE M.

noises a entrepris une enquête s'adressant à toutes les maîtresses d'écoles du canton, afin de savoir si, oui ou non, elles avaient à soutenir d'autres personnes qu'elles-mêmes. Le résultat est très intéressant, très concluant. Comme l'institutrice mariée du canton de Berne possède encore à ce jour le droit d'exercer sa profession, à l'opposé, par exemple, de celle de Bâle-Ville, on interrogea aussi bien mariées que célibataires. Environ la moitié répondit, ce qui n'est relativement pas mal. Le travail de M^{me} Gagg a pour base 618 questionnaires remplis.

Institutrices célibataires: en chiffres ronds, les deux tiers déclarent qu'elles soutiennent, régulièrement ou temporairement, père, mère, frères et sœurs, ou d'autres parents. Il est intéressant de constater que plus de la moitié soutiennent leur proche famille. On a trouvé 68 personnes dont l'existence dépendait d'une manière absolue du gain de leur fille ou de leur sœur maîtresse d'école. Voici, par exemple, une institutrice qui pourrait entièrement à l'entretien de ses parents. Sa mère est aveugle, malade, de sorte que sa fille a, en outre, à sa charge, de lourds frais de médecin et d'hôpital. Dans de nombreux autres cas, des membres de la famille ont besoin, sinon entièrement, du moins partiellement, du gain d'une maîtresse d'école. Ainsi, la mère de l'une d'elles a bien une petite pension, mais qui ne lui suffirait pas si elle ne trouvait un logement gratuit chez sa fille. Il n'est pas rare non plus qu'une institutrice, l'aînée de nombreux frères et sœurs, éventuellement d'une famille qui a perdu de bonne heure son soutien, doive venir en aide à sa mère veuve pour élever des enfants plus jeunes qu'elle. Un exemple: une institutrice est l'aînée de quatre enfants dans une famille d'ouvriers. Grâce à son gain, il a été possible de faire apprendre un métier aux trois petits frères, dont l'aîné a six ans de moins qu'elle. Mais il

Lire en 2^{ème} page:
S. TER: *Le féminisme en Allemagne.*

En 3^{ème} et 4^{ème} pages:
J. V.: *Masaryk et les femmes.*
PENNELLO: *Les Expositions.*
L. H. P.: *Le chômage des jeunes gens.*

En feuilleton:
M.-L. PREISS: *Christine de Suède* (fin).
Glâné dans la presse.



Les femmes et les livres

Christine de Suède¹

Mais voici venir l'événement capital de cette vie agitée. Selon la reine, il se préparait en secret depuis cinq ans: précédé d'une période de scepticisme qui l'éloigna pour toujours de la religion luthérienne, celle de son pays, c'est sa conversion au catholicisme.
Toute enfant déjà, la fille de Gustave-Adolphe scandalisait ses maîtres par des remarques dans ce goût: «Dites-moi la vérité: tout ce qu'on raconte de la religion n'est que fables, n'est-ce pas?» Cependant, avec sa nature réfléchie, elle cherchait, se plongeait dans la Bible et dans des lectures sur les croyances les plus diverses. Si jamais elle ne douta de l'existence de Dieu, il lui semblait alors que la manière de le servir n'avait aucune importance. Jusqu'en 1648 environ, tel fut son état d'esprit. C'est à ce moment que se place le séjour de Descartes en Suède. Ses entretiens avec la reine touchaient souvent

à des questions religieuses. Faut-il croire aussi au serment secret qu'elle aurait fait lors d'une grave maladie: qu'elle passerait au catholicisme si elle était sauvée? Le confesseur de l'ambassadeur du Portugal, le père jésuite Macedo, d'autres encore, parlaient à Christine des sujets qu'elle désirait mieux connaître, mais avec une grande circonspection, de crainte de donner l'éveil.
Selon M^{me} de Gutzkow, trois faits sont certains: la reine agit par conviction; son abdication en est une des conséquences, car les autres mobiles qui l'y poussèrent ne sont pas décisifs; enfin, elle était pleinement consciente des risques à courir, car elle n'ignorait ni la sévérité des lois, ni le scandale que serait sa conversion dans un pays rigide luthérien. Le sacrifice n'était donc pas mince, et l'on comprend qu'elle voulut tenir sa décision secrète le plus longtemps possible.
L'abdication. C'est en 1651 que, pour la première fois, la souveraine fait part au Conseil du royaume de la résolution qu'elle a prise d'abdiquer en faveur du prince, son cousin, déjà nommé par elle héritier au trône. Comme elle ne se maria jamais, cet acte de renoncement, dit-elle, délivrera la nation de ses craintes au sujet de la succession.
La consternation, à cette nouvelle, fut si grande que la reine, ne résistant pas aux supplications dont elle se vit l'objet, demeura trois ans encore sur le trône, mais alors ce fut irrévocable. Malgré l'attachement de son peuple, malgré les sages avis de Whiteoche, ambassadeur d'Angleterre, qui prévoyait l'avenir et les difficultés qui surgiraient pour elle à la

suite d'un acte si grave, rien n'y fera: le 16 juin 1654 eut lieu la cérémonie solennelle de l'abdication, puis le couronnement de Charles-Gustave sous le nom de Charles XII.
Désormais, Christine est libre. Comme si elle redoutait des entraves à cette indépendance, elle hâte les préparatifs du départ, ce qui n'empêche pas le nouveau souverain de lui faire demander une dernière fois sa main à la frontière! Elle s'est fait couper les cheveux, sa seule beauté, et arrive à Hambourg vêtue comme un cavalier. Mais elle y reprend ses habits de femme et est très fêtée. Pour la dernière fois, elle assiste au culte luthérien, mais, selon une fâcheuse habitude, en lisant un classique qu'elle a fait relier comme un recueil de cantiques, sans, d'ailleurs, prendre soin de s'en cacher autrement.
En avril, voici l'ex-reine en Hollande. Le but officiel de ce voyage? faire une cure à Spa. C'est ici que se répandent les premières calomnies sur son compte; c'est ici qu'elle s'aperçoit d'abord de son impuissance à les faire taire, maintenant qu'elle n'a plus ni prestige ni charges à distribuer. Très admirée par les uns comme preuve d'un esprit philosophique, sa renonciation au trône était mal jugée en pays protestant, car des bruits de conversion commençaient à s'y répandre, alors que, parmi les catholiques, elle passait pour athée. Dès lors, les détracteurs de tout bord la déchirèrent à belles dents: elle-même s'est offerte à leurs attaques.
La veille de Noël, secrètement, dans la chapelle du château royal à Bruxelles, et en présence de plusieurs témoins, l'acte de la

conversion a lieu. Mais le secret qu'elle voudrait garder encore, — car elle sait qu'elle risque la confiscation de ses biens, — Christine doit y renoncer: le pape Alexandre VII exige une déclaration publique et solennelle, à Rome. C'est maintenant le geste décisif par lequel elle a coupé les amarres qui la retenaient à sa patrie. A chaque étape, on lui fait fête. Il n'y a plus moyen de rien changer. Alors, elle-même annonce au roi par une lettre cet événement capital de sa vie.
A peine a-t-elle posé le pied dans les Etats pontificaux qu'on va au-devant d'elle en la comblant d'honneurs. Depuis des semaines, il n'était question que de sa venue, et le pape en personne avait surveillé les préparatifs de son appartement dans une aile du Vatican. Elle arrivait avec l'aurole du sacrifice; on ne croyait pas pouvoir trop la fêter; aussi les semaines qui suivent comptent-elles parmi les plus brillantes qu'elle eût vécues, qu'elle fût destinée à vivre encore. Son entrée dans la Ville éternelle est un triomphe, puis ce ne sont que cérémonies et plaisirs, et les journées paraissent trop courtes.
Mais au bout de peu de semaines, il y a déjà quelques ombres au tableau; l'ex-reine n'est pas toujours d'humeur facile; elle exige trop d'égards, alors qu'elle-même n'en a guère; son esprit caustique, ses manières libres indisposent et choquent; de son côté, elle est déçue: elle n'avait connu jusque-là que des catholiques de marque. Il lui faut voir combien la carrière ecclésiastique n'est que prébendes pour les cadets de grandes maisons. Elle se laisse aller à des critiques,

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.